

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel

Déclaration de Maladie

N° W19-553063

M7194



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

12805

Société :



Actif

Pensionné(e)

Autre:

Nom & Prénom :

Rehdi Benjelloun Taïmi

Date de naissance :

05.01.1987

Adresse :

7 Rue Mohamed Ben Abdellah

Télé. :

0661 97 92 22

Total de la facture : 2600,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 16 MAI 2022

Nom et prénom du malade :

Benjelloun Taïmi Rehdi Age: 35ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Oph. Oeil

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 16.05.2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
16 MAI 2022	<i>Cou</i>	-	<i>300,-</i>	 <i>INSTITUT OPHTALMOLOGIQUE</i> <i>1, Rue Bonou Paris 75010</i> <i>050320 20/01/02</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Belle Vue</i> Angle Bd. Stendhal & George Sand 55, 49, 95 - Casablanca	24/5/22	\$ 2100,- Belle Vue 51, Angle Bd. Stendhal & George Sand Tél : 05 22 29 49 95 - Casablanca

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
.....					
.....					
.....					
.....					

Dr. Bennani Mohammed Amine

Ophthalmologiste

Diplômé de l'institut Universitaire
BARRAQUER - BARCELONE

CASABLANCA



الدكتور بناني محمد أمين

أمراض وجراحة العيون

خريج معهد براكيير - برشلونة

Chirurgie de la myopie - Astigmatisme - Hypermétropie - Présbytie
Cataracte - Glaucoma - Rétine médicale - Ophthalmopédiatrie - Strabisme

Casablanca, le 16 MAI 2022

Patient : Monsieur BENJELLOUN -TOUIMI Mehdi

MONTURE / VERRES LOIN ANTI-REFLETS BLANCS

Oeil Droit : -1,25

Oeil Gauche : -1,25



7, Rue Ibnou Babek, Racine par Bd. Massira El Khadra 20100 - Casablanca
• Tél.: +(212) 522 362 000 /02 / mariophta@gmail.com - INPE : 0016 3421 50 000 40



FACTURE N° 4 534

DATE: 24/05/2022

NOM: BENJELLOUN TOUIMI Mehdi

MEDECIN: BENNANI Med Amine

	SPH	CYL	AXE	ADD
V.L.D	-1.25			
V.L.G	-1.25			
V.P.D				
V.P.G				

DESIGNATION	PRIX
MONTURE	
Optique	1000.00
VERRES	
Organiques Anti-reflets	550.00
Organiques Anti-reflets	550.00
Total TTC:	2 100.00
T.V.A	350.00

**ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE:
DEUX MILLE CENT DIRHAMS**